

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 15.05.00.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la  
demande : 16.11.01 Bulletin 01/46.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de  
recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été  
établi à la date de publication de la demande.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : DELALANDE PECHE Société ano-  
nyme — FR.

⑦2 Inventeur(s) : DELALANDE ALAIN.

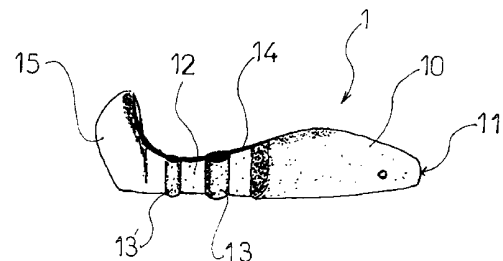
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : CABINET MAISONNIER.

⑤4 LEURRE POUR LA PECHE A LA LIGNE EN MATIERE PLASTIQUE SOUPLE.

⑤7 Leurre (1) en matière plastique souple pour la pêche  
à la ligne du type présentant la forme d'un petit poisson  
comprenant une partie (10) constituant le corps dudit pois-  
son et une partie plate (12) formant la queue.

Ladite partie plate (12) comporte au moins deux masse-  
lottes (13, 13'), réalisées d'une seule pièce avec ledit leurre  
(1), susceptibles de déséquilibrer ce dernier lors de sa na-  
ge.



La présente invention a pour objet un leurre pour la pêche à la ligne en matière plastique souple.

On connaît des leurres en matière plastique souple pour la pêche à la ligne dont la forme rappelle celle  
5 d'un petit poisson qui comporte une partie renflée formant le corps dudit poisson et une partie plate allongée, orientée dans le plan dudit poisson, formant la queue et munie généralement de bourrelets pour assouplir cette dernière.

10 Pour obtenir une nage efficace du leurre celui-ci doit émettre un maximum d'ondulations et de vibrations et sa mise en action doit être instantanée même par faible courant.

15 Or, les leurres existants du type précité ne permettent pas d'obtenir de tels résultats et notamment une nage forte accompagnée de vibrations importantes.

20 La présente invention a pour but de remédier à ces inconvénients en proposant un leurre pour la pêche à la ligne en matière plastique souple permettant d'améliorer l'efficacité des leurres actuels.

25 Le leurre en matière plastique souple selon l'invention est du type présentant la forme d'un petit poisson comprenant une partie constituant le corps et une partie plate prolongeant ledit corps vers l'arrière pour former la queue comporte au moins deux masselottes, réalisées d'une seule pièce avec ledit leurre, susceptibles de déséquilibrer ce dernier lors de sa nage.

30 Conformément à l'invention chaque masselotte est une pièce de révolution, de forme cylindrique ou carrée, disposée transversalement à l'axe longitudinal du leurre.

35 La taille des masselottes sera de préférence différente et ira en diminuant depuis le corps du leurre jusque vers l'extrémité libre de la queue, la première masselotte la plus proche du corps ayant alors la taille la plus importante.

Les avantages et les caractéristiques de la présente invention ressortiront plus clairement de la

description qui suit et qui se rapporte au dessin annexé, lequel en représente plusieurs modes de réalisation non limitatifs.

5 - la figure 1 représente une vue de profil du dispositif de leurre selon l'invention dans un mode de réalisation préférentiel.

- la figure 2 représente une vue de dessus du leurre selon l'invention de la figure précédente.

10 Si on se réfère aux figures 1 et 2 on peut voir qu'un leurre 1 selon la présente invention présente la forme d'un petit poisson et est constitué d'un corps 10 et d'une tête 11, lequel corps 10 se prolonge à l'arrière par une partie plate 12 destinée à former la queue du poisson qui est munie de deux masselottes 13, 13', venant de moulage  
15 avec le leurre 1, ayant pour fonction principale de déséquilibrer le leurre au cours de sa nage.

Un autre effet procuré par les masselottes est la création de vibrations plus importantes qu'avec les leurres en matière plastique souple actuels.

20 On peut voir également que le bord supérieur 14 de la queue 12 est incurvé en sorte que la largeur de la queue 12 va en s'amenuisant depuis sa jonction avec le corps 10 jusque vers la masselotte 13' située à proximité de l'extrémité libre 15 de la queue 12 en forme de nageoire  
25 caudale.

Les deux masselottes 13, 13' présentent chacune une forme cylindrique et sont disposées sur la partie plate 12 du leurre transversalement à l'axe longitudinal de ce dernier.

30 Chaque masselotte 13, 13' est traversée axialement par la partie plate 12 et possède une hauteur sensiblement identique à la largeur de la zone de la queue 12 à laquelle la masselotte 13 est rattachée.

35 D'autre part on notera que les deux masselottes 13 sont de tailles différentes à savoir que la masselotte 13 la plus proche du corps 10 possède un diamètre supérieur à celui de l'autre masselotte 13' et une hauteur légèrement

supérieure à celle de cette dernière.

On peut voir également que les deux masselottes 13, 13' sont disposées chacune respectivement à une certaine distance du corps 10 et de la nageoire 15, laquelle distance étant sensiblement identique à la distance séparant les deux masselottes.

Le déséquilibre du leurre au cours de sa nage est donc déterminé par la présence des masselottes 13, 13' qui créent chacune respectivement un premier et un second déséquilibre procurant au leurre une nage plus forte et donc une meilleure efficacité.

## REVENDICATIONS

1) Leurre (1) en matière plastique souple pour la pêche à la ligne du type présentant la forme d'un petit poisson comprenant une partie (10) constituant le corps dudit poisson et une partie plate (12) formant la queue caractérisé en ce que ladite partie plate (12) comporte au moins deux masselottes (13, 13'), réalisées d'une seule pièce avec ledit leurre (1), susceptibles de déséquilibrer ce dernier lors de sa nage.

2) Leurre selon la revendication 1 caractérisé en ce que chaque masselotte (13, 13') est une pièce de révolution disposée transversalement à l'axe longitudinal du leurre (1) et de hauteur sensiblement égale à la largeur de la zone de la partie plate à laquelle elle est solidarisée.

3) Leurre selon la revendication 2 caractérisé en ce que la pièce de révolution présente une forme cylindrique ou carrée.

4) Leurre selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que la taille des masselottes (13, 13') est différente et va en diminuant depuis le corps (10) jusque vers l'extrémité libre de la partie plate (12).

